

FSSSCT

Jeudi 14 mars 2024

Ce jeudi 14 mars s'est tenue la seconde FSSSCT de l'année scolaire en présence de vos élèves FSU.

Après avoir voté à l'unanimité les PV des séances du 7 avril, 24 mai et 17 novembre dernier, nous avons voté les préconisations à la suite de la visite du LP de la Coudoulière à Six Fours les Plages du 15 février dernier. Ces préconisations devraient être envoyées très rapidement à l'établissement et aux personnels dans le cadre de la mise en place du protocole élaboré en FSSSCT.

A la suite de cette visite et du fait du rôle tenu par le chef d'établissement, la FSU a demandé à ce que soit mis en place un protocole clair et explicite d'une visite de la Formation Spécialisée. En effet, celle-ci a un regard sur les conditions de travail et la sécurité des personnels et non sur le côté pédagogique de l'établissement.

Le secrétaire Général a présenté, ensuite, un compte rendu de la visite de l'Inspectrice Santé et Sécurité au travail de l'école maternelle Rougiers. La FSU continue de suivre ce dossier et demande une véritable expertise de l'état du bâtiment avec un compte-rendu écrit de celle-ci. La conseillère de prévention du Var présente le suivi des préconisations du lycée Langevin à La Seyne-sur-mer (pas d'avancée dans les travaux depuis la dernière séance), du collège Villeneuve de Fréjus (préconisations en partie suivies sauf au niveau de l'obtention du Document Technique Amiante), du collège Cousteau La Garde (préconisations en grande partie suivies et une grande amélioration au niveau des risques psycho-sociaux est à noter dans ce collège) et du collège d'Aups (la visite ayant eu lieu très récemment, les préconisations ne sont pas encore suivies). La FSU est intervenue pour chaque établissement afin de s'assurer du bon suivi des préconisations.

Un avis inscrit à l'ordre du jour et déposé à l'initiative de la FSU sur le suivi des préconisations votées en séance des visites d'établissements a été adopté à l'unanimité des membres représentant-es de la FSSSCT du Var. Cet avis demande à l'administration d'inciter les chefs de services des EPLE à mettre en place une CHS pour traiter les recommandations. La FSU dénonce à ce sujet que trop souvent, alors que le Code du travail l'exige, ces CHS ne sont pas réunies, ou si elles le sont, c'est avec une représentativité restreinte. Or il est obligatoire de la réunir une fois par trimestre dès lors qu'une formation technologique ou professionnelle est dispensée au sein de l'EPLE. Elle est fortement recommandée dans les autres établissements. La FSU s'assurera de l'effectivité de cet avis pour les futures visites. En ce qui concerne le 1^{er} degré, nous avons proposé la mise en place d'une réunion avec les acteurs de prévention dans le but de soulager le travail des directrices et directeurs d'école. Nous demandons que l'IEN et l'assistant de circonscription prennent véritablement en charge l'application des avis votés en FSSSCT et envoyés par les services de la DSDEN.

Ensuite concernant les fiches SST qui sont très nombreuses et qui concernent essentiellement les écoles, la directrice référente nous présente le suivi des situations que la FSU avait jugées préoccupantes lors du groupe de travail du 5 février dernier.

A ce sujet, nous avons validé la fiche SST dématérialisée (pdf éditable), élaborée à l'initiative de la FSU et remise en forme par les services. La FSU a insisté en séance pour que l'information de l'existence de cette fiche soit faite aux directeurs via la lettre hebdomadaire ainsi qu'à tous les personnels via la liste de diffusion ac-nice.

Cela a été réalisé à la suite de cette instance :

La nouvelle fiche est disponible sur Intracom, les PE recevront un mail avec le lien pour y accéder. En complément une information de l'Inspecteur d'Académie a été réalisée le 20 mars sur le bulletin de la DSDEN du Var.

L'administration nous informe que bientôt le registre santé et sécurité au travail sera numérique et viendra compléter les fiches SST, ce que réclame la FSU depuis des années.

La FSU sera vigilante sur les modalités de mise en application de cette dématérialisation toujours dans le souci que l'administration réponde de manière plus efficiente et apporte des solutions pérennes et concrètes aux alertes RPS envoyées par les personnels.

Depuis la FSSSCT les personnels du premier degré semblent s'être bien appropriés cette fiche SST dématérialisée. La FSU engagera une réflexion dans les instances départementales et académiques pour élaborer une fiche SST à destination des personnels du 2nd degré, notamment en ce qui concerne les situations RPS pour lesquelles les personnels sont réticents à inscrire leur alerte sur le cahier RSST qui doit être paraphée par le chef de service de l'établissement.